Règlement 2015

I Préambule

Le texte ci-dessous fait office de règlement pour la 8e édition de « FriScènes », Festival International de Théâtre de Fribourg.

Généralités

Le cadre du festival

« FriScènes » est un festival qui s'adresse à toute formation de théâtre (estudiantine et autre), sous réserve du respect du présent règlement. Le festival souhaite présenter exclusivement des pièces de théâtre, et c'est pourquoi les troupes d'improvisation ne seront pas sélectionnées pour la compétition.

II Inscription au festival

Conditions de candidature

La troupe candidate

a) Chaque troupe candidate se dotera d'un responsable qui se portera garant des engagements de la troupe, et qui sera la personne de contact.
b) Les membres de la troupe doivent être des acteurs amateurs.
c) Chaque troupe candidate est composée d'au moins 2 comédiens.
d) Toute pièce jouée dans une autre langue que le français doit être surtitrée en français. Les troupes qui ne sont pas francophones peuvent être sélectionnées à conditions que celles-ci puissent faire parvenir aux organisateurs toute la documentation nécessaire en français et que la personne de contact puisse dialoguer en français avec l'organisation.

La pièce présentée

a) La troupe candidate s'engage à présenter une pièce aboutie tant en ce qui concerne la mise en scène et le jeu que la scénographie et la création lumière.

b) La durée de la pièce présentée est comprise entre 1h et 2h30.

c) Les décors doivent être adaptés aux conditions du festival, cf. ci-dessous.

Clôture des inscriptions

Les troupes candidates doivent envoyer leur dossier de candidature avant le 15 juin 2015, sur le site www.friscenes.ch.

Le dossier de candidature

L'inscription à « FriScènes » est gratuite.

Pour admissibilité, la troupe doit nécessairement remplir tous les champs de l'inscription sur internet et soumettre un dossier de candidature qui devra notamment contenir :

‣Un résumé de la pièce ;
‣Une présentation de la troupe ;
‣Une note d'intention du metteur en scène ;
‣ Un historique éclairant le projet artistique qui sera présenté à « FriScènes ».

Une vidéo comportant un extrait représentatif (10 à 20 minutes) devra être fournie.

Si le dossier ou la vidéo ne peuvent être soumis au travers du formulaire, ceux-ci peuvent être envoyés par la poste à l'adresse indiquée sur le site mais doivent être en possession de l'organisation au plus tard le 15 juin 2015

L'inscription de la troupe vaut pour un acte d'adhésion de chacun de ses membres aux conditions du présent règlement.

III Sélection des troupes

Critères de sélection

Les candidatures sont examinées sur la base du dossier de candidature et de l'extrait vidéo fourni par la troupe.

Les troupes retenues par l'organisation seront averties d'ici au 15 juillet 2015

Les troupes non-sélectionnées seront averties mais ne recevront pas d'explication quant aux raisons de l'organisation de ne pas les avoir choisies.

La programmation

Après la sélection des troupes candidates par le comité, la programmation du festival sera finalisée par le comité d'organisation au plus tard le 15 juillet 2015.

Le comité d'organisation décide de la date et du lieu du spectacle de chaque troupe, en fonction de critères techniques et organisationnels.

Si une troupe sélectionnée officiellement se retire, le comité se réserve le droit de contacter une autre troupe qui s'est présentée et qui n'a pas été premièrement sélectionnée.

IV Engagement des troupes sélectionnées

Pièces à fournir

Les troupes sélectionnées s'engagent à fournir en temps voulu les documents suivants :
‣ Une fiche technique (le temps nécessaire à l'installation (décor, technique) ne doit pas dépasser 60 minutes pour le montage et 30 minutes pour le démontage) ;

‣ Tout document établissant de manière certaine l'obtention par la troupe auprès du (des) auteurs ou de leur(s) ayant droit(s) de l'autorisation de représenter l'œuvre sous forme de spectacle vivant ;

‣ Des documents promotionnels tels que des programmes, des affiches, des flyers, des photos des représentations qui serviront au site internet et au programme imprimé.

Ces documents doivent être envoyés soit à artistique@friscenes.ch soit à l'adresse :

FriScènes
CP 594
1700 Fribourg

Droit à l'image

Chaque membre de la troupe accepte avec sa participation au festival que des photos de sa personne soient prises lors des répétitions et du festival. Par sa participation, chaque membre de la troupe donne le droit à l'équipe organisatrice de réutiliser et de publier (notamment sur le site internet officiel) des photos de sa personne prises à ces occasions.

Photographe

FriScènes engage des photographes durant toute la durée du festival. Chaque évènement est couvert. Pour éviter au maximum les dérangements en salle, les autres photographes sont interdits. Toute demande de dérogation peut être soumise au directeur administratif du festival. Toute photo prise dans la salle du Nouveau Monde pendant le festival est propriété de FriScènes.

A la fin du festival, FriScènes remet à chaque troupe les photos réalisées. FriScènes garde la propriété des photos mais offre le droit d'utilisation aux troupes et compagnies. Cependant, le crédit photo est obligatoire sur chaque publication de photo (papier et web).

Présence

Par l'acception de sa sélection, la troupe sélectionnée s'engage à être présente au minimum 8 heures avant sa représentation pour des raisons d'organisation pratique. La troupe sélectionnée s'engage à jouer à la date et l'heure décidée par le comité. Si la troupe sélectionnée ne peut pas tenir son engagement, elle est priée d'en avertir le comité dans les plus brefs délais.

Engagement du festival envers les troupes sélectionnées

a) « FriScènes » n'offre pas de rétribution financière aux troupes sélectionnées et ne prend pas en charge les déplacements jusqu'à Fribourg.

b) Le festival encourage les troupes à rester tout au long de la semaine afin de profiter des échanges possibles avec les autres artistes.

c) Si les troupes amateurs sélectionnées n'ont pas les moyens de rentrer chez elles, le festival s'engage à les héberger « chez l'habitant » gratuitement durant la durée du festival.

d) Les repas sont offerts à tous les artistes sur place.

e) Les troupes sélectionnées bénéficient d'un appui professionnel pour la technique et seront confrontées à un jury professionnel.

V Déroulement du festival

Dates et lieu

«FriScènes» se déroulera du 19 au 25 octobre 2015. Le festival aura lieu dans l'espace culturel fribourgeois le « Nouveau Monde » (www.nouveaumonde.ch), qui dispose d'une salle de spectacle de 120 places. Ce lieu bénéficie d'une installation technique professionnelle récente et d'une infrastructure (loges, etc.) permettant un confort optimal pour les troupes.

Modalités des répétitions et des représentations

Les troupes auront droit à un filage technique (de durée raisonnable, à déterminer) durant la journée de leur représentation, en présence d'au moins un professionnel (fourni par le lieu d'accueil du festival et/ou par « FriScènes ») qui supervisera les opérations. Les troupes doivent également participer à part entière à la mise en place de leur décors et lumières. Pour le montage et le démontage « FriScènes » met à disposition des troupes une équipe technique de bénévoles supervisée par un professionnel. Chaque représentation se fera en présence dudit professionnel.

Composition du jury

Le jury professionnel sera composé d'au moins trois professionnels du monde théâtral, soit comédien(ne)s, auteur(e)s ou metteurs en scène. Celui-ci peut également être composé d'autres acteurs de la vie culturelle.

Remise des prix

Lors de la cérémonie des prix, le jury attribuera les prix du (a) meilleur acteur, (b) meilleure actrice, (c) meilleure mise en scène, (d) meilleur spectacle, et le directeur administratif remettra (e) le prix du public, en adéquation avec les votes des publics. Durant le festival, à la fin de chaque pièce, une carte d'appréciation aura été remise au public à cet effet. Les prix décernés ne sont pas remis en espèces. Le comité se réserve le droit de créer ou d'annuler des prix.

VI Hors compétition

Le comité se réserve le droit de sélectionner et de produire une troupe hors-compétition ne répondant pas à tous les critères de sélection.

Fribourg, le 15 février 2015